

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-3-8-3

Séance du lundi 20 juin 2022

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2022

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à DILIGENT Danielle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à MATT Nicolas
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique

SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à BIHL Pierre
SUBLON Yves donne procuration à DILIGENT Danielle
TENENBAUM Anne donne procuration à REYMANN Anne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article R. 3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 256 638 272,25 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 36 540 462,02 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget annexe du Parc Erstein à - 2 504 372,09 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget annexe du Parc Erstein à 408 563,16 € en dépenses d'investissement,
- Arrête le volume des AP à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 2 372 848 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AP à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 3 282 613 € en recettes d'investissement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 8 729 238,81 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 19 547 874,14 € en dépenses de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à ouvrir ou à augmenter en DM1 2022 du budget principal à 0 € en recettes de fonctionnement,
- Arrête le volume des AE à diminuer en DM1 2022 du budget principal à - 6 000 € en recettes de fonctionnement,

Approuve les modifications d'échéanciers de crédits de paiement liés aux autorisations de programme et autorisations d'engagement telles que figurant dans les annexes au présent rapport.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

4 abstentions KOBRYN Florian, QUINTALLET Ludivine, FREMONT Damien, LARONZE Fleur